



## Assemblée générale

Distr. générale  
27 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

#### **Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel à l'ordre du jour de la cinquante-septième session**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

#### **Lettre datée du 26 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Comité permanent de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et au nom de l'ensemble des 10 représentants permanents des pays membres de l'ANASE, de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale d'un point subsidiaire additionnel au point 22 intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, un mémoire explicatif est joint à la présente note (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Cambodge  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Ouch Borith**



## **Annexe à la lettre datée du 26 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 21 mars 2002, se sont tenues la deuxième réunion du Comité conjoint de gestion ANASE-PNUD et des réunions du dialogue entre l'ANASE et le PNUD, qui ont permis aux deux organisations de faire le bilan de leur collaboration passée et présente et de procéder à un échange de vues sur la coopération à venir. Il a été convenu que le PNUD financerait un projet ou un mécanisme orienté vers l'action qui viserait essentiellement à renforcer l'intégration régionale. Un tel mécanisme faciliterait la prise en compte des questions nouvelles, ce qui serait particulièrement utile au vu des changements qui se produisent dans la région. Il aurait pour objectif de renforcer la capacité de l'ANASE à examiner les différentes options politiques qui s'offrent à elle en ce qui concerne l'amélioration de l'intégration régionale.

### **Nécessité d'instaurer une coopération plus étroite entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies**

L'ANASE continue à se heurter à de graves difficultés dues à des facteurs aussi bien internes qu'externes. Ces difficultés touchent la situation politique, sociale et économique des populations d'Asie du Sud-Est. Pour y faire face, l'ANASE a mis en place un ensemble d'initiatives énergiques et de programmes concrets répondant aux besoins des populations de la région et aux problèmes liés à la mondialisation. À cet égard, l'Association doit évoluer pour rester efficace, dynamique et compétitive et établir des liens entre chacun de ses pays membres, ainsi qu'avec les autres organisations régionales et internationales.

Le 29 juillet 2002, à l'occasion de la trente-cinquième Réunion ministérielle de l'ANASE, qui s'est tenue au Brunéi Darussalam, les ministres des affaires étrangères de l'ANASE sont convenus de la nécessité d'améliorer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution multilatérale de premier rang. Une telle coopération est essentielle à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'ANASE, notamment l'accélération de la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région, ainsi que la promotion de la stabilité et de la paix. Face à la mondialisation, la coopération entre les deux organisations contribuerait à la croissance économique et au développement durable de la région. Elle renforcerait également les capacités régionales au lendemain de la grave crise financière asiatique, dont la région ne s'est pas encore complètement remise. De même, il faut absolument renforcer la coopération entre les deux organisations pour faciliter la promotion de la paix et la sécurité mondiales, et améliorer la coordination en vue de la réalisation des engagements pris lors de conférences internationales, notamment les Sommets du Millénaire, d'Al-Dawha, de Monterrey et de Johannesburg.

### **Mémoire explicatif**

L'ANASE, créée le 8 août 1967 à Bangkok, est l'expression de la volonté collective des nations de la région de nouer entre elles des relations d'amitié et de coopération, en vue d'assurer à leurs populations les bienfaits de la paix, de la liberté et de la prospérité. Les membres fondateurs sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande; auxquels se sont joints, entre 1984 et 1999, le Brunéi Darussalam, le Viet Nam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge. L'ANASE

a une population d'environ 500 millions d'habitants, une superficie totale de 4,5 millions de kilomètres carrés, un produit intérieur brut combiné de 737 milliards de dollars des États-Unis et un volume total d'échanges commerciaux de 720 milliards de dollars des États-Unis.

### **Coopération existante entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies**

L'ANASE et l'ONU sont des partenaires de développement depuis plusieurs dizaines d'années. Plusieurs organismes des Nations Unies appuient l'action menée par la région dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, la bonne gouvernance, la prévention des catastrophes, l'environnement, l'emploi et le rôle des femmes dans la société.

Il convient de souligner la longévité des relations entre l'ANASE et le PNUD, dont les origines remontent presque à la création de l'ANASE en 1967. Dix ans après la création de l'Association, en 1977, le PNUD a été officiellement désigné partenaire de dialogue de l'ANASE et demeure la seule organisation multilatérale d'aide titulaire d'un tel statut. Les liens entre l'ANASE et le PNUD ont été encore renforcés cette même année avec le lancement des programmes sous-régionaux du PNUD pour l'ANASE visant à mieux assister l'ANASE en matière de coopération régionale et d'intégration. Les programmes ont servi de base aux relations de dialogue entre l'ANASE et le PNUD. La structure du mécanisme de dialogue a été élaborée sur le modèle du cadre du PNUD pour les programmes régionaux et interpays, dont le cycle d'exécution est généralement d'une durée de cinq ans.

Dans le cadre de ces premiers cycles d'appui accru du PNUD à l'ANASE, le bureau de pays du PNUD en Thaïlande a été chargé de coordonner l'assistance à l'ANASE et la majorité des fonds ont été alloués à des projets exécutés par d'autres organismes des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Depuis 1992, le secrétariat de l'ANASE est l'organisme chargé de l'exécution des programmes sous-régionaux du PNUD pour l'ANASE, sous les auspices du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD, avec l'assistance du bureau de pays du PNUD à Jakarta. Néanmoins, la crise financière en Asie du Sud-Est, qui a commencé en août 1997, a eu de graves incidences sur ces programmes. Le financement du PNUD a été révisé à la baisse, tandis que certaines de ses ressources étaient réaffectées à d'autres programmes sous-régionaux et nationaux visant à faire face aux conséquences de cette crise.